Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250626-DE037-2025-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2025

Délibération n°037-2025

Demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique pour le futur groupe scolaire élémentaire

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	13
Date de convocation		
20 juin 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER
Absents : Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

***

Rapporteur : Éric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire élémentaire, la solution de chauffage par géothermie a été étudiée dans un souci de transition énergétique et de maîtrise des charges de fonctionnement du bâtiment. L'étude préalable ayant conclu à la faisabilité d'une telle solution, une sonde test a été réalisée et a donné satisfaction : ainsi, les marchés de travaux récemment attribués incluent-t-ils l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.
L'étude et la sonde test ont été financées par l'ADEME au titre du Fonds Chaleur à hauteur de 70%, et il est donc proposé de solliciter à nouveau l'aide de l'ADEME pour l'installation géothermique dont le coût s'élèverait à 327.315 €HT au terme de la consultation publique des marchés de travaux.
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, porteuse, au plan local, de la Mission Chaleur Renouvelable, préconise de solliciter également un financement européen au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC		
Sondes géothermiques	146 413,33	175 696,00	Commune	202 778,00
Travaux de VRD pour géothermie	2 900,00	3 480,00	ADEME	60 000,00
Pompe à chaleur	21 453,33	25 744,00	FEDER	130 000,00
Réseau hydraulique	72 144,17	86 573,00		
Réseau électrique	14 273,33	17 128,00		
Equipements régulation et GTC	50 130,83	60 157,00		
Local technique dédié	20 000,00	24 000,00		
Total	**327 315,00**	**392 778,00**	Total	**392 778,00**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la doctrine de mobilisation du Fonds Chaleur géré par l'ADEME,
Vu sa délibération n°033-2024 du 23 mai 2024 relative à l'étude géothermique du futur groupe scolaire,
Vu l'arrêté municipal n°008-URBA/2025 du 21 janvier 2025 accordant un permis de construire un groupe scolaire élémentaire,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération d'installation d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire élémentaire.
2. De solliciter l'aide financière de l'ADEME et de l'Europe au taux le plus élevé possible.
3. D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget primitif 2025 de la commune.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure tous les actes afférents.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT
30300

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr